



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Sécurité des agents pénitentiaires

Question au Gouvernement n° 680

Texte de la question

### SÉCURITÉ DES AGENTS PÉNITENTIAIRES

**Mme la présidente** . La parole est à M. David Magnier.

**M. David Magnier** . Au nom du groupe Rassemblement national et, j'imagine, de toute notre assemblée, je rends hommage à Fabrice Moello et Arnaud Garcia, tués durant l'attaque de leur fourgon pénitentiaire à Incarville. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Un an après, où en est-on ? La situation est alarmante : rien n'a changé, tout a empiré. Les agents pénitentiaires sont toujours des cibles.

En France, le nombre d'agressions dont ils font l'objet explose. En 2024, le ministère de la justice recensait plus de 5 000 agressions physiques contre des surveillants, soit une hausse de 20 % en cinq ans. Non seulement leurs conditions de travail se dégradent, mais les agents subissent aussi des actes d'intimidation ou de dégradation et des menaces. Leurs voitures sont taguées et brûlées ; ils sont visés par des tirs à la kalachnikov et des incendies ; leur tête est mise à prix. Ces hommes et ces femmes se promènent à présent avec des cibles dans le dos.

Ces faits ne sont pas des abstractions ni l'expression d'un sentiment d'insécurité : ils témoignent de la violence quotidienne et du climat de peur dans lesquels travaillent ceux qui incarnent l'État au cœur des établissements pénitentiaires. Dans ma circonscription, à Liancourt, dans l'Oise, dans la nuit du 5 au 6 mai 2025, le domicile d'un couple de surveillants a été visé par un incendie criminel.

**Un député du groupe RN** . Quelle honte !

**M. David Magnier** . Des bidons d'essence ont été retrouvés et les issues avaient été bloquées. Cet acte s'apparente donc à une tentative d'homicide. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un acte isolé. Quelques semaines plus tôt, les voitures d'autres agents avaient été taguées et vandalisées à Mouy, situé dans ma circonscription, à Amiens et ailleurs. La situation est intolérable.

Ces hommes et ces femmes sont abandonnés. Ils vivent dans l'angoisse, contraints d'installer des caméras chez eux pour protéger leur famille. Les interpellations telles que celle de vingt et un suspects mis en examen le 2 mai ne suffisent pas. Des mesures de sécurité ont été promises, mais ce ne sont que des paroles.

Le Rassemblement national et les agents attendent des mesures concrètes, telles qu'un renforcement des effectifs et des sanctions exemplaires contre les agresseurs, qui devraient écoper d'une peine de prison ferme systématique. Nous voulons rétablir la loi et l'ordre dans notre pays. Monsieur le garde des sceaux, il est temps d'agir. Un an après Incarville, que comptez-vous faire pour assurer la sécurité des 40 000 agents pénitentiaires français ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement.

**Mme Sophie Primas**, *ministre déléguée auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement* . Je vous prie d'excuser le garde des sceaux, qui est en ce moment même avec le président de la République à Caen, aux côtés des familles de Fabrice Moello et Arnaud Garcia, ces agents pénitentiaires qui ont été, comme vous l'avez rappelé, froidement assassinés il y a un an dans l'exercice de leur fonction. Mes pensées et celles du gouvernement vont également à Arnault Chazal, Damien Louis et Nicolas Crombecq, blessés pendant ce drame.

Ce 14 mai, à midi et demi, dans tous les établissements pénitentiaires et les services d'insertion et de probation, dans toutes les juridictions et dans tous les services du ministère, une minute de silence a été observée en leur mémoire. Vous avez raison, nous ne pouvons pas les oublier et nous devons agir. Le gouvernement déclare haut et fort que la République ne cédera ni à la peur ni à la violence et qu'elle tient debout grâce à leur engagement, qui est exemplaire.

Depuis ce drame, des mesures inédites ont été engagées pour renforcer la sécurité des agents pénitentiaires et du ministère de la justice. Premièrement, je rappelle, car c'est important, que les auteurs des crimes du 14 mai ont été arrêtés grâce aux services de police et à la coopération européenne. La justice sera exemplaire. Deuxièmement, des mesures de protection du personnel ont été prises immédiatement par le ministère de l'intérieur à la demande du garde des sceaux. Troisièmement, des dispositions très fortes ont été adoptées par votre assemblée et par le Sénat – le gouvernement vous en remercie – dans la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic. Ainsi, une police pénitentiaire sera créée dès 2026 et assurera notamment la protection du personnel pénitentiaire. Enfin, le garde des sceaux a souhaité que deux établissements de haute sécurité soient créés pour isoler les plus grands narcotrafiquants, car ils parviennent à maintenir un lien avec l'extérieur, ce qui est source de danger pour le personnel pénitentiaire.

Je vous remercie pour votre question, qui nous permet d'honorer la mémoire de Fabrice Moello et Arnaud Garcia. (*M. Bertrand Sorre applaudit.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. David Magnier](#)

**Circonscription** : Oise (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 680

**Rubrique** : Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé** : Porte-parole du Gouvernement

**Ministère attributaire** : Porte-parole du Gouvernement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 mai 2025